62ème ANNEE



Correspondant au 15 octobre 2023

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

المركب الأركبي المائية

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DIE LA RIEPUBLIQUE ALGERIENNE DIEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ
	4.1	1 4	Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
			ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92
			Fax: 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: Rib 00 300 060000201930048
		,	ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort II », conclu à Alger le 9 juillet 2023 entre la société nationale « SONATRACH-SPA » et la société « TotalEnergies EP Algérie »	6
Décret présidentiel n° 23-352 du 23 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 9 octobre 2023 portant approbation du contrat d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort Sud », conclu à Alger le 9 juillet 2023 entre la société nationale « SONATRACH-SPA » et la société « TotalEnergies EP Algérie »	6
Décret présidentiel n° 23-353 du 24 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 10 octobre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat	7
DECISIONS INDIVIDUELLES	
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études aux services du médiateur de la République	8
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République de la wilaya d'Oum El Bouaghi	8
Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à l'ex-ministère des affaires étrangères	9
Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger	9
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin à des fonctions au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	9
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du chef de la daïra de Heliopolis à la wilaya de Guelma	9
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du président du tribunal des conflits	9
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions d'un magistrat	9
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la sécurité et de l'activité opérationnelle des brigades à la direction générale des douanes	10
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du chef de division du domaine de l'Etat à la direction générale du domaine national au ministère des finances	10
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la gestion domaniale à la direction générale du domaine national au ministère des finances	10
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances	10
Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de recteurs d'universités	10
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du recteur de l'université de la formation continue	10
Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs d'études au secrétariat administratif et technique du Haut Conseil de la Langue Arabe	10
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Tipaza	11

SOMMAIRE (suite)

Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger	11
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de la directrice de la formation et du perfectionnement à l'institut diplomatique et des relations internationales	11
Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	12
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du directeur général du budget au ministère des finances	12
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du directeur général du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat au ministère des finances	12
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de l'inspecteur général des services fiscaux au ministère des finances	12
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du chef de division du domaine de l'Etat à la direction générale du domaine national au ministère des finances	12
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination d'un directeur de mission à l'inspection générale des finances au ministère des finances	12
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de sous-directeurs au ministère des finances	12
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination à l'inspection générale des services du budget et d'évaluation	13
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des services fiscaux	13
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection des services du domaine, du cadastre et de la conservation foncière	13
Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de recteurs d'universités	13
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du secrétaire général du ministère de la culture et des arts	13
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination d'un membre au conseil de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques	13
Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du directeur du suivi des travaux de traduction, d'édition et de publication au secrétariat administratif et technique du Haut Conseil de la Langue Arabe	13
Décret présidentiel du 18 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 4 octobre 2023 portant nomination d'une directrice d'études à la Cour constitutionnelle	13
Décret exécutif du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur régional du budget d'Alger	13
Décret exécutif du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur régional des impôts de Annaba	14
Décret exécutif du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études au ministère de la culture et des arts	14
Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de la directrice de la culture de la wilaya de Boumerdès	14

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat dans certaines wilayas
Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination du directeur des équipements publics à la wilaya de Tipaza
Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination du directeur du logement à la wilaya d'El Tarf
Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination de la directrice des travaux publics à la wilaya de Boumerdès
Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination d'un inspecteur au ministère des transports
Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination de directeurs du tourisme et de l'artisanat dans certaines wilayas
Décrets exécutifs du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination de directeurs de l'environnement aux wilayas
ARRETES, DECISIONS ET AVIS
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Arrêté interministériel du 12 Moharram 1445 correspondant au 30 juillet 2023 modifiant l'arrêté interministériel du 23 Rabie Ethani 1437 correspondant au 2 février 2016 portant placement en position d'activité auprès de la Présidence de la République le corps des médecins vétérinaires relevant de l'administration chargée de l'agriculture
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la Cour d'appel militaire de Blida/1ère région militaire
Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire de Blida/1ère région militaire
Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président du tribunal militaire de Blida/1ère région militaire
Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président du tribunal militaire d'Oran/2ème région militaire
Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la Cour d'appel militaire de Ouargla/4ème région militaire
Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire de Ouargla/4ème région militaire
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Arrêté interministériel du 23 Moharram 1445 correspondant au 10 août 2023 portant désignation en qualité d'officiers de police judiciaire les fonctionnaires appartenant au corps spécifique d'inspecteurs de police de la sûreté nationale

SOMMAIRE (suite)

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté interministériel du 30 Moharram 1445 correspondant au 17 août 2023 modifiant et complétant la liste des spécialités requises MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS Arrêté du 19 Chaoual 1444 correspondant au 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 22 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 18 octobre 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage Arrêté du 17 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 6 juillet 2023 portant désignation des membres du comité de coordination du MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT Arrêté du 24 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 13 juin 2023 portant désignation des membres de la commission compétente Arrêté du 16 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 4 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021 Arrêté du 22 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 10 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 29 Safar 1442 correspondant au 17 octobre Arrêté du 8 Moharram 1445 correspondant au 26 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 23 Journada El Oula 1442 correspondant au MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE Arrêté du 15 Moharram 1445 correspondant au 2 août 2023 portant retrait d'agrément d'un organisme privé de placement des travailleurs 19 Arrêté du 15 Moharram 1445 correspondant au 2 août 2023 portant renouvellement de l'agrément d'un organisme privé de placement des travailleurs 19 Arrêté du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant agrément d'un organisme privé de placement des ANNONCES ET COMMUNICATIONS **BANQUE D'ALGERIE** Situation mensuelle au 31 décembre 2022 Situation mensuelle au 31 mai 2023..... Situation mensuelle au 30 juin 2023

DECRETS

Décret présidentiel n° 23-351 du 23 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 9 octobre 2023 portant approbation du contrat d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort II », conclu à Alger le 9 juillet 2023 entre la société nationale « SONATRACH-SPA » et la société « TotalEnergies EP Algérie ».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie et des mines,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 19-13 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 régissant les activités d'hydrocarbures, notamment son article 65 ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 18-239 du 29 Moharram 1440 correspondant au 9 octobre 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabenkort II », conclu à Alger, le 11 juin 2018 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH-SPA et les sociétés « TOTAL E & PALGERIE » et « REPSOL EXPLORACION ARGELIA S.A » ;

Vu le décret présidentiel n° 22-112 du 12 Chaâbane 1443 correspondant au 15 mars 2022 portant création du Haut conseil de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 21-239 du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu l'acte d'attribution n° 2/2023 du 8 juillet 2023 portant octroi par l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) à la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « Total Energies EP Algérie », le droit de poursuivre l'exercice des activités d'exploitation d'hydrocarbures à l'intérieur du périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort II » ;

Vu le contrat d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort II », conclu à Alger, le 9 juillet 2023 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « TotalEnergies EP Algérie » ;

Le Conseil des ministres entendu;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, le contrat d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort II », conclu à Alger, le 9 juillet 2023 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « TotalEnergies EP Algérie ».

Art. 2. — Sont abrogées, les dispositions du décret présidentiel n° 18-239 du 29 Moharram 1440 correspondant au 9 octobre 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort II », conclu à Alger le 11 juin 2018 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH-SPA » et les sociétés « TOTAL E PALGERIE » et « REPSOL EXPLORACION ARGELIA S.A ».

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 9 octobre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 23-352 du 23 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 9 octobre 2023 portant approbation du contrat d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort Sud », conclu à Alger le 9 juillet 2023 entre la société nationale « SONATRACH-SPA » et la société « TotalEnergies EP Algérie ».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie et des mines,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 19-13 du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 régissant les activités d'hydrocarbures, notamment son article 65 ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 19-17 du 20 Journada El Oula 1440 correspondant au 27 janvier 2019 portant approbation du contrat pour l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort Sud », conclu à Alger, le 7 octobre 2018 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale SONATRACH S.P.A et la société « TOTAL E & PALGERIE » ;

Vu le décret présidentiel n° 22-112 du 12 Chaâbane 1443 correspondant au 15 mars 2022 portant création du Haut conseil de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 21-239 du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu l'acte d'attribution n° 3/2023 du 8 juillet 2023 portant octroi par l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) à la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « Total Energies EP Algérie », le droit de poursuivre l'exercice des activités d'exploitation d'hydrocarbures à l'intérieur du périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort Sud » ;

Vu le contrat d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort Sud », conclu à Alger, le 9 juillet 2023 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « Total Energies EP Algérie » ;

Le Conseil des ministres entendu;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, le contrat d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort Sud », conclu à Alger le 9 juillet 2023 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « TotalEnergies EP Algérie ».

- Art. 2. Sont abrogées, les dispositions du décret présidentiel n° 19-17 du 20 Journada El Oula 1440 correspondant au 27 janvier 2019 portant approbation du contrat pour l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouyé Tabankort Sud », conclu à Alger, le 7 octobre 2018 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale SONATRACH-SPA et la société « TOTAL E & P ALGERIE ».
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 9 octobre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 23-353 du 24 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 10 octobre 2023 portant transfert de crédits au titre du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances, du ministre des travaux publics et des infrastructures de base et du ministre des transports,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 22-24 du Aouel Journada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

Vu le décret présidentiel n° 23-308 du 17 Safar 1445 correspondant au 3 septembre 2023 portant révision de la répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition de l'ex-ministre des travaux publics, de l'hydraulique et des infrastructures de base;

Vu le décret exécutif n° 23-12 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des finances;

Vu le décret exécutif n° 23-30 du 9 Journada Ethania 1444 correspondant au 2 janvier 2023 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, mis à la disposition du ministre des transports ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2023, un montant de cinq milliards six cent quatre-vingt-cinq millions de dinars (5.685.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2023, un montant de cinq milliards six cent quatre-vingt-cinq millions de dinars (5.685.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable aux portefeuilles de programmes du ministère des travaux publics et des infrastructures de base et du ministère des transports, répartis conformément à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances, le ministre des travaux publics et des infrastructures de base et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 10 octobre 2023.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

ETAT ANNEXE

Crédits ouverts

Titre 3 : Dépenses d'investissement

Unité: DA

Intitulés du portefeuille de programmes, programmes et sous-programmes	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
Portefeuille de programmes du ministère des travaux publics et des infrastructures de base	5.575.000.000	5.575.000.000
Programme : Infrastructures routières et autoroutières	5.075.000.000	5.075.000.000
Sous-programme : Entretien routier	5.075.000.000	5.075.000.000
Programme : Infrastructures maritimes	500.000.000	500.000.000
Sous-programme: Maintenance des infrastructures maritimes et signalisation	500.000.000	500.000.000
Portefeuille de programmes du ministère des transports	110.000.000	110.000.000
Programme : Marine marchande et ports	110.000.000	110.000.000
Sous-programme : Ports	110.000.000	110.000.000
Total des crédits ouverts	5.685.000.000	5.685.000.000

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études aux services du médiateur de la République.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de chef d'études aux services du médiateur de la République, exercées par M. Abderrezak Djeghdali, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République de la wilaya d'Oum El Bouaghi.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de délégué local du médiateur de la République de la wilaya d'Oum El Bouaghi, exercées par M. Allaoua Laouar, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à l'ex-ministère des affaires étrangères.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des programmes et des affaires sociales de la communauté nationale à l'étranger à l'ex-ministère des affaires étrangères, exercées par M. Nadjib Boukhatem, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur du recrutement et du suivi à l'ex-ministère des affaires étrangères, exercées par M. M'Hammed Sahnoune, appelé à exercer une autre fonction.

---*---

Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, exercées par Mmes. et MM.:

- Amina Bahloul, sous-directrice des accréditations, des audiences et des visites officielles;
 - Samya Slimani, sous-directrice des conférences ;
- Ammar Hadjar, sous-directeur des pays de l'Europe centrale et des Balkans;
- Mourad Amokrane, sous-directeur de l'état civil et de la chancellerie;
 - Ghalib Zermane, sous-directeur de l'Union africaine ;
 - Nawal Ababsa, sous-directrice de l'Asie du sud ;
 - Hamza Hadj Cherif, sous-directeur de la formation ;
 appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, exercées par MM.:

- Fawzi Dib, sous-directeur des pays de l'Europe du sud ;
- Abdelkrim Mahieddine, sous-directeur de la valise diplomatique et du courrier;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin, à compter du 17 septembre 2023, aux fonctions de sous-directeur des relations avec les médias au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, exercées par M. Nacereddine Laraba, appelé à exercer une autre fonction.

----★----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin à des fonctions au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, exercées par Mme. et M.:

- Malika Ouguenoune, sous-directrice de la comptabilité;
- Mohammed Abdellah-Doukara, chef d'études au bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

----**★**----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du chef de la daïra de Heliopolis à la wilaya de Guelma.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de chef de la daïra de Heliopolis à la wilaya de Guelma, exercées par M. Ali Bourgoud, admis à la retraite.

----*----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du président du tribunal des conflits.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin, à compter du 4 juin 2023, aux fonctions de président du tribunal des conflits, exercées par M. Abdelhamid Hacene.

----*----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions d'un magistrat.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de magistrat, exercées par M. Abdelhamid Hacene, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la sécurité et de l'activité opérationnelle des brigades à la direction générale des douanes.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de la sécurité et de l'activité opérationnelle des brigades à la direction générale des douanes, exercées par M. Salim Halimi, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du chef de division du domaine de l'Etat à la direction générale du domaine national

au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de chef de division du domaine de l'Etat à la direction générale du domaine national au ministère des finances, exercées par M. Ahmed Harmel, admis à la retraite.

----*----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur de la gestion domaniale à la direction générale du domaine national au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur de la gestion domaniale à la direction générale du domaine national au ministère des finances, exercées par M. Redouane Khalfaoui, appelé à exercer une autre fonction.

----★**---**

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la fiscalité des sociétés à la direction générale des impôts au ministère des finances, exercées par M. Chaabane Loumi, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de recteurs d'universités.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de recteur de l'université d'Alger 2, exercées par M. Saïd Boumaïza, admis à la retraite.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de recteur de l'université d'Alger 3, exercées par M. Mokhtar Mezzereg, admis à la retraite.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de recteur de l'université de Constantine 2, exercées par M. Abdelouaheb Chemam.

----*----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du recteur de l'université de la formation continue.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de recteur de l'université de la formation continue, exercées par M. Rabah Cheriet.

----*----

Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs d'études au secrétariat administratif et technique du Haut Conseil de la Langue Arabe.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études au secrétariat administratif et technique du Haut Conseil de la Langue Arabe, exercées par M. Mourad Abbas, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directrice d'études au secrétariat administratif et technique du Haut Conseil de la Langue Arabe, exercées par Mme. Zoulikha Kherraz, admise à la retraite.

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Tipaza.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Allaoua Laouar est nommé délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Tipaza.

----*----

Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, sont nommés au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, Mmes et MM.:

- Abdelmalek Bouheddou, ambassadeur conseiller;
- Ali Drouiche, ambassadeur conseiller ;
- Mourad Louhaidia, chef de cabinet;
- Abdelhamid Ahmed-Khodja, inspecteur général;
- Rachid Meddah, directeur général des affaires consulaires et de la communauté nationale à l'étranger;
 - Ahmed Hachemi, directeur général "Amérique";
- Mohamed Meziane, directeur général de la communication, de l'information et de la documentation ;
 - Abdelaziz Moussaoui, inspecteur ;
 - Asma Souid, directrice "Amérique du Nord";
- Khemissi Arif, directeur du Maghreb arabe et de l'Union du maghreb arabe ;
- Ammar Hadjar, directeur des relations bilatérales africaines;
- Ghalib Zermane, directeur des relations multilatérales africaines;
- Mourad Kerbouche, directeur de la communication et de l'information;
- Samya Slimani, directrice de l'anticipation et de la gestion des crises;
- Feriel Ryma Yousfi, directrice de la veille et des études stratégiques;
- Nawal Ababsa, directrice de l'Asie du sud, de l'Océanie et du pacifique;

- Mourad Amokrane, directeur des compétences nationales à l'étranger, des programmes et des affaires sociales :
- Amina Bahloul, directrice du cérémonial, des visites officielles et des conférences ;
- M'Hammed Sahnoune, directeur des immunités et privilèges diplomatiques;
- Abdelhafid Hachem, directeur de la documentation et des archives;
 - Asma Babouche, chargée d'études et de synthèse ;
 - Hamza Hadj Cherif, chargé d'études et de synthèse ;
 - Brahim Chennouf, chargé d'études et de synthèse ;
 - Fayçal Si Fodil, chargé d'études et de synthèse.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, sont nommés sous-directeurs au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, MM.:

- Samir Bacha, sous-directeur de l'Afrique orientale et australe ;
- Arezki Yahiaoui, sous-directeur du partenariat avec l'Union européenne;
- Mustapha-Amine Meziani, sous-directeur des affaires économiques, financières et commerciales;
- Omar Zeggai, sous-directeur de l'analyse et de la gestion de l'information commerciale;
- Oussama Benbekhti, sous-directeur des organisations sous-régionales et de l'intégration continentale;
- Fouad Chalabi, sous-directeur des pays de l'Europe de l'ouest;
- Mostefa Belmoussaoui, sous-directeur des opérations financières.

----*---

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de la directrice de la formation et du perfectionnement à l'institut diplomatique et des relations internationales.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, Mme. Fatima Remili est nommée directrice de la formation et du perfectionnement à l'institut diplomatique et des relations internationales.

Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, sont nommés au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, Mme. et M.:

- Mohammed Abdellah-Doukara, chargé d'études et de synthèse;
- Malika Ouguenoune, directrice des finances et de la comptabilité.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Abderrezak Djeghdali est nommé chef d'études au bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

----★----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du directeur général du budget au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Hadj Amri est nommé directeur général du budget au ministère des finances.

---x----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du directeur général du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Hadj Mohamed Seba est nommé directeur général du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat au ministère des finances.

---*---

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de l'inspecteur général des services fiscaux au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Smaïl Hammaoui est nommé inspecteur général des services fiscaux au ministère des finances.

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du chef de division du domaine de l'Etat à la direction générale du domaine national au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Redouane Khalfaoui est nommé chef de division du domaine de l'Etat à la direction générale du domaine national au ministère des finances.

---*---

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination d'un directeur de mission à l'inspection générale des finances au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Chaabane Loumi est nommé directeur de mission à l'inspection générale des finances au ministère des finances.

----★----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de sous-directeurs au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, sont nommés sous-directeurs au ministère des finances, Mmes. et MM.:

Direction générale du budget

- Malika Ait Ouarabi, sous-directrice des budgetsprogrammes de l'énergie, de la transition énergétique, des énergies renouvelables et des activités extractives;
- Amina Belgacem, sous-directrice des budgetsprogrammes des transports;
- Safia Mameche, sous-directrice des budgetsprogrammes des moudjahidine et de la solidarité ;
- Khaled Mezai, sous-directeur de l'encadrement des services de contrôle budgétaire;
- Rafik Nacer Khodja, sous-directeur des budgetsprogrammes des autres secteurs de souveraineté.

Direction générale des impôts

- Souada Belkaïd, sous-directrice des ressources fiscales locales :
- Hassina Chalal, sous-directrice des procédures de recouvrement.

Direction générale des relations économiques et financières extérieures

— Meryem Hadji, sous-directrice des relations avec les institutions financières spécialisées.

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination à l'inspection générale des services du budget et d'évaluation.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, sont nommés à l'inspection générale des services du budget et d'évaluation, Mme. et MM.:

- Abdelmalek Djebbar, inspecteur;
- Djamel Bourouba, chargé d'inspection;
- Abdellah Boudjemia, chargé d'inspection;
- Mohammed Ziani, chargé d'inspection;
- Fahima Bouanane, chargée d'inspection ;
- Brahim Zouaoui, chargé d'inspection.

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des services fiscaux.

----*----

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Khalil El Bachir est nommé chargé d'inspection à l'inspection générale des services fiscaux.

---*----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection des services du domaine, du cadastre et de la conservation foncière.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Réda Merouane Kilardj est nommé chargé d'inspection à l'inspection des services du domaine, du cadastre et de la conservation foncière.

---*---

Décrets présidentiels du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de recteurs d'universités.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Khaled Rouaski est nommé recteur à l'université d'Alger 3.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Abed Bouadi est nommé recteur à l'université de Mascara.

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du secrétaire général du ministère de la culture et des arts.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Sid Ali Sebaa est nommé secrétaire général du ministère de la culture et des arts.

---|----

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination d'un membre au conseil de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Abdelhak Messaadia est nommé membre au conseil de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques.

Décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination du directeur du suivi des travaux de traduction, d'édition et de publication au secrétariat administratif et technique du Haut Conseil de la Langue Arabe.

Par décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, M. Mourad Abbas est nommé directeur du suivi des travaux de traduction, d'édition et de publication au secrétariat administratif et technique du Haut Conseil de la Langue Arabe.

Décret présidentiel du 18 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 4 octobre 2023 portant nomination d'une directrice d'études à la Cour constitutionnelle.

Par décret présidentiel du 18 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 4 octobre 2023, Mme. Mouna Bensalah est nommée directrice d'études à la Cour constitutionnelle.

Décret exécutif du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur régional du budget d'Alger.

Par décret exécutif du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur régional du budget d'Alger, exercées par M. Hadj Amri, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions du directeur régional des impôts de Annaba.

Par décret exécutif du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des impôts de Annaba, exercées par M. Smaïl Hammaoui, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études au ministère de la culture et des arts.

Par décret exécutif du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études au ministère de la culture et des arts, exercées par M. Sid Ali Sebaa, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de la directrice de la culture de la wilaya de Boumerdès.

Par décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023, il est mis fin, à compter du 27 août 2023, aux fonctions de directrice de la culture de la wilaya de Boumerdès, exercées par Mme. Sabrina Bessad, décédée.

Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 mettant fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Touhami Omari, à la wilaya d'Adrar;
- Abderrahmane Khouna, à la wilaya d'El Bayadh;
- Mohamed Boushab, à la wilaya de Tindouf;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination du directeur des équipements publics à la wilaya de Tipaza.

---*---

Par décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023, M. Belkacem Bouraïb est nommé directeur des équipements publics à la wilaya de Tipaza.

Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination du directeur du logement à la wilaya d'El Tarf.

Par décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023, M. Tariq Mansouri est nommé directeur du logement à la wilaya d'El Tarf.

----*----

Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination de la directrice des travaux publics à la wilaya de Boumerdès.

Par décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023, Mme. Ferial Sayoud est nommée directrice des travaux publics à la wilaya de Boumerdès.

---*----

Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination d'un inspecteur au ministère des transports.

Par décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023, M. Fethi Medjoubi est nommé inspecteur au ministère des transports.

----*---

Décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination de directeurs du tourisme et de l'artisanat dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023, sont nommés directeurs du tourisme et de l'artisanat aux wilayas suivantes, MM.:

- Abderrahmane Khouna, à la wilaya d'Adrar ;
- Mohamed Boushab, à la wilaya d'El Bayadh;
- Touhami Omari, à la wilaya de Tindouf.

Décrets exécutifs du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023 portant nomination de directeurs de l'environnement aux wilayas.

----*----

Par décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023, M. Yassine Aloui est nommé directeur de l'environnement à la wilaya d'Oum El Bouaghi.

Par décret exécutif du 5 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 21 septembre 2023, M. Khaled Baroud est nommé directeur de l'environnement à la wilaya de Bordj Badji Mokhtar.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté interministériel du 12 Moharram 1445 correspondant au 30 juillet 2023 modifiant l'arrêté interministériel du 23 Rabie Ethani 1437 correspondant au 2 février 2016 portant placement en position d'activité auprès de la Présidence de la République le corps des médecins vétérinaires relevant de l'administration chargée de l'agriculture.

Le Premier ministre,

Le Secrétaire général de la Présidence de la République, et

Le ministre de l'agriculture et du développement rural,

Vu 1e décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 10-124 du 13 Journada El Oula 1431 correspondant au 28 avril 2010 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des médecins vétérinaires, des inspecteurs vétérinaires et des médecins vétérinaires spécialistes ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu le décret présidentiel du 11 Safar 1444 correspondant au 8 septembre 2022 portant nomination du Secrétaire général de la Présidence de la République;

Vu l'arrêté interministériel du 23 Rabie Ethani 1437 correspondant au 2 février 2016 portant placement en position d'activité auprès de la Présidence de la République le corps des médecins vétérinaires relevant de l'administration chargée de l'agriculture ;

Arrêtent:

Article 1er. — Le tableau prévu à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 23 Rabie Ethani 1437 correspondant au 2 février 2016 susvisé, est modifié et rédigé comme suit :

« Corps	Effectifs
Médecins vétérinaire	s 14 »

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Moharram 1445 correspondant au 30 juillet 2023.

Le Secrétaire général de la Présidence de la République Le ministre de l'agriculture et du développement rural

Moundji ABDALLAH Mohamed Abdelhafid HENNI

Pour le Premier ministre et par délégation, le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la Cour d'appel militaire de Blida/1ère région militaire.

Par arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, le détachement de M. Kamel Mesbah, auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la Cour d'appel militaire de Blida/1ère région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 21 octobre 2023.

Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire de Blida/1ère région militaire.

Par arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, le détachement de M. Abderraouf Kouchih, auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire de Blida/1ère région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 21 octobre 2023.

Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président du tribunal militaire de Blida/1ère région militaire.

Par arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, le détachement de M. Farès Hamza, auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président du tribunal militaire de Blida/lère région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 21 octobre 2023.

---*---

Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président du tribunal militaire d'Oran/2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, le détachement de M. Anas Kerrouche, auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président du tribunal militaire d'Oran/2ème région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 22 octobre 2023.

Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la Cour d'appel militaire de Ouargla/4ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, le détachement de M. Mohamed Mebrouk, auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la Cour d'appel militaire de Ouargla/4ème région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 15 novembre 2023.

Arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant renouvellement de détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire de Ouargla/4ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, le détachement de M. Said Bouchiha, auprès du ministère de la défense nationale en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire de Ouargla/4ème région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 15 novembre 2023.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté interministériel du 23 Moharram 1445 correspondant au 10 août 2023 portant désignation en qualité d'officiers de police judiciaire les fonctionnaires appartenant au corps spécifique d'inspecteurs de police de la sûreté nationale.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, et

Le ministre de la justice, garde des sceaux,

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale, notamment son article 15-5°;

Vu le décret n° 66-167 du 8 juin 1966 fixant la composition et le fonctionnement de la commission chargée de l'examen des candidatures aux fonctions d'officier de police judiciaire ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 04-332 du 10 Ramadhan 1425 correspondant au 24 octobre 2004 fixant les attributions du ministre de la justice, garde des sceaux ;

Vu le décret exécutif n° 18-331 du 14 Rabie Ethani 1440 correspondant au 22 décembre 2018 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juin 1966, modifié, relatif à l'examen probatoire d'officier de police judiciaire ;

Vu les procès-verbaux du 13 décembre 2022 des commissions chargées de l'examen des fonctionnaires appartenant au corps des inspecteurs de police de la sûreté nationale, candidats aux fonctions d'officiers de police judiciaire, des écoles de police de Annaba, Sidi Bel Abbès et Soumaâ, (30ème promotion);

Après avis de la commission *ad-hoc* en date du 13 décembre 2022 ;

Arrêtent :

Article 1er. — Sont désignés en qualité d'officiers de police judiciaire les fonctionnaires appartenant au corps spécifique des inspecteurs de police de la sûreté nationale, dont la liste nominative est annexée à l'original du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Moharram 1445 correspondant au 10 août 2023.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire

Le ministre de la justice, garde des sceaux

Brahim MERAD

Abderrachid TABI

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté interministériel du 30 Moharram 1445 correspondant au 17 août 2023 modifiant et complétant la liste des spécialités requises pour le recrutement et la promotion dans certains corps spécifiques de l'administration des douanes.

Le Premier ministre, et

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 10-286 du 8 Dhou El Hidja 1431 correspondant au 14 novembre 2010 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration des douanes, notamment son article 28;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu l'arrêté interministériel du 21 Journada El Oula 1434 correspondant au 3 avril 2013 modifiant et complétant la liste des spécialités pour le recrutement et la promotion dans les corps spécifiques de l'administration des douanes ;

Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 28 du décret exécutif n° 10-286 du 8 Dhou El Hidja 1431 correspondant au 14 novembre 2010 susvisé, le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter la liste des spécialités requises pour le recrutement et la promotion dans certains corps spécifiques de l'administration des douanes.

- Art. 2. La liste des spécialités requises, pour le recrutement et la promotion dans certains corps spécifiques de l'administration des douanes, est modifiée et complétée comme suit :
 - « * Economie douanière et fiscale :
- Domaine : sciences économiques et de gestion et sciences commerciales : toutes les filières et spécialités.
- Domaine : droit et sciences politiques : toutes les filières et spécialités.
 - Domaine : mathématiques et informatique, filières :
 - informatique ;
 - mathématiques ;
 - mathématiques appliquées.

- Domaine : sciences et technologies, filières :
- électrotechnique ;
- électronique ;
- génie minier;
- hydrocarbures;
- télécommunications :
- aéronautique ;
- génie des procédés.
- Domaine : sciences de la matière, filière :
- chimie.
- Domaine : sciences de la nature et de la vie, filière :
- sciences biologiques.
- Domaine : sciences humaines et sociales, filières :
- 1. bibliothéconomie et archives;
- 2. Sciences humaines-bibliothéconomie, spécialités :
- bibliothéconomie et informations;
- sciences archivistiques.
- **3.** Sciences humaines sciences de l'information et de la communication, spécialités :
 - communication;
 - information;
 - relations publiques.
- **4.** Sciences sociales psychologie du travail et de l'organisation.
- **5.** Sciences sociales sociologie de l'organisation et du travail.
- Domaine : sciences et techniques des activités physiques et sportives, filière :
 - entraïnement sportif. ».
- Art. 3. L'arrêté portant ouverture des concours d'accès à certains corps spécifiques de l'administration des douanes, fixe la liste des spécialités requises citées ci-dessus, suivant les besoins des services de la direction générale des douanes.
- Art. 4. Sont abrogées, les dispositions de l'arrêté interministériel du 21 Journada El Oula 1434 correspondant 3 avril 2013 modifiant et complétant la liste des spécialités pour le recrutement et la promotion dans les corps spécifiques de l'administration des douanes.
- Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Moharram 1445 correspondant au 17 août 2023.

Le ministre des finances

Pour le Premier ministre et par délégation, le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Laziz FAID Belkacem BOUCHEMAL

MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Arrêté du 19 Chaoual 1444 correspondant au 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 22 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 18 octobre 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE).

Par arrêté du 19 Chaoual 1444 correspondant au 9 mai 2023, l'arrêté du 22 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 18 octobre 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil d'orientation du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE), est modifié comme suit :

« — Mme. Yasmina Benaichouche, représentante du ministre du commerce et de la promotion des exportations, présidente ;

 (le	reste	sans	changement)	 ».

Arrêté du 17 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 6 juillet 2023 portant désignation des membres du comité de coordination du réseau des laboratoires d'essais et d'analyses de la conformité des produits.

Par arrêté du 17 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 6 juillet 2023, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 8 du décret exécutif n° 21-424 du 28 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 4 novembre 2021 portant création, organisation et fonctionnement du réseau des laboratoires d'essais et d'analyse de la conformité des produits, au comité de coordination du réseau des laboratoires d'essais et d'analyse de la conformité des produits :

- Mme. Yasmina Kemali, représentante du ministre du commerce et de la promotion des exportations, présidente ;
- M. Hadj Latroche, représentant du ministère de la défense nationale, membre;
- M. Hamza Brahiti, représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, membre;
- M. Farid Moulay, représentant du ministre des finances, membre ;
- Mme. Hadia Mansouri, représentante du ministre de la santé, membre ;
- Mme. Saida Amalou, représentante du ministre de la pêche et des productions halieutiques, membre;
- Mme. Maya Cherfaoui, représentante du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre;

- Mme. Cherifa Zouai, représentante du ministre de l'agriculture et du développement rural, membre;
- M. Messaoud Brahimi, représentant du ministre de l'industrie et de la production pharmaceutique, membre;
- M. Lyes Arbia, représentant du ministre de l'énergie et des mines, membre ;
- M. Messaoud Souici, représentant du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, membre;
- M. Farid Mezaache, représentant du ministre des travaux publics et des infrastructures de base, membre;
- M. Abedelghani Benbettka, représentant du ministre de l'hydraulique, membre ;
- M. Mohamed Moali, représentant de la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, membre;
- M. Mohamed Chérif Hamza, représentant de la ministre de la culture et des arts, membre.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Arrêté du 24 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 13 juin 2023 portant désignation des membres de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers.

Par arrêté du 24 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 13 juin 2023, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions des articles 3 et 4 du décret exécutif n° 2000-131 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant la composition et le fonctionnement de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers, à la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers :

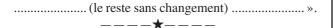
- Djamel Alili, représentant du ministre chargé du tourisme, président;
- Abdelouahab Lebsir, représentant du ministre chargé de l'urbanisme :
- Yahia Boulahdjilet, représentant du ministre chargé des collectivités locales;
- Nabila Braik, représentante du ministre chargé des travaux publics;
- Naima Ghalem, représentante du ministre chargé de l'environnement;
- Mohamed Lamine Gherbi, directeur de l'investissement touristique au ministère chargé du tourisme ;
- Ghoulam Allah Boukabous, directeur général de l'agence nationale du développement du tourisme.

Sont abrogées, les dispositions de l'arrêté du 21 Chaoual 1441 correspondant au 13 juin 2020 portant désignation des membres de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers.

Arrêté du 16 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 4 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021 portant désignation des membres de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages.

Par arrêté du 16 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 4 juillet 2023, l'arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021 portant désignation des membres de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages, est modifié comme suit :

« — M. Nabil Melouk, directeur chargé du plan qualité tourisme et de la régulation au ministère du tourisme et de l'artisanat, président, en remplacement de M. Mohamed Karim Chikhi;



Arrêté du 22 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 10 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 29 Safar 1442 correspondant au 17 octobre 2020 portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'école nationale supérieure du tourisme.

Par arrêté du 22 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 10 juillet 2023, l'arrêté du 29 Safar 1442 correspondant au 17 octobre 2020, modifié, portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'école nationale supérieure du tourisme, est modifié comme suit :

 \ll — M. Driss Terkhouche, représentant du ministre chargé du tourisme, président, en remplacement de M. Dris Hassouna ;

(le reste sans changement)».
→

Arrêté du 8 Moharram 1445 correspondant au 26 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 23 Journada El Oula 1442 correspondant au 7 janvier 2021 portant désignation des membres de la commission d'agrément des guides de tourisme.

Par arrêté du 8 Moharram 1445 correspondant au 26 juillet 2023, l'arrêté du 23 Journada El Oula 1442 correspondant au 7 janvier 2021, modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des guides de tourisme, est modifié comme suit :

«(sans changement jusqu'à)

 Mme. Souad Bendjemil, représentante du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise, en remplacement de M. Mohamed Cherif Bouziane;

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté du 15 Moharram 1445 correspondant au 2 août 2023 portant retrait d'agrément d'un organisme privé de placement des travailleurs.

Par arrêté du 15 Moharram 1445 correspondant au 2 août 2023, l'agrément de l'organisme privé de placement des travailleurs dénommé « El Kachef », sis à la cité colonel Chaâbani, local 2, n° 02, Dar El Beïda, Alger, est retiré conformément aux dispositions de l'article 16 du décret exécutif n° 07-123 du 6 Rabie Ethani 1428 correspondant au 24 avril 2007, modifié et complété, déterminant les conditions et modalités d'octroi et de retrait d'agrément aux organismes privés de placement des travailleurs et fixant le cahier des charges-type relatif à l'exercice du service public de placement des travailleurs.

Arrêté du 15 Moharram 1445 correspondant au 2 août 2023 portant renouvellement de l'agrément d'un organisme privé de placement des travailleurs.

Par arrêté du 15 Moharram 1445 correspondant au 2 août 2023, l'agrément de l'organisme privé de placement des travailleurs dénommé « TAMKEEN ALGERIA », sis rue Mohamed Khemisti, n° 7, commune de Mesra, Mostaganem, est renouvelé conformément aux dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 07-123 du 6 Rabie Ethani 1428 correspondant au 24 avril 2007, modifié et complété, déterminant les conditions et modalités d'octroi et de retrait d'agrément aux organismes privés de placement des travailleurs et fixant le cahier des charges-type relatif à l'exercice du service public de placement des travailleurs.

Arrêté du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 portant agrément d'un organisme privé de placement des travailleurs.

Par arrêté du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023, est agréé l'organisme privé de placement des travailleurs dénommé « BAWABAT-EL TACHGHIL » sis à la cité des Frères Hadri Khezrouna, n° 4, commune de Béni Mered, Blida, conformément aux dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 07-123 du 6 Rabie Ethani 1428 correspondant au 24 avril 2007, modifié et complété, déterminant les conditions et modalités d'octroi et de retrait d'agrément aux organismes privés de placement des travailleurs et fixant le cahier des charges-type relatif à l'exercice du service public de placement des travailleurs.

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

BANQUE D'ALGERIE

Situation mensuelle au 31 décembre 2022

ACTIF: Montant en DA 1.143.112.486,06 Or..... 876.242.351.698,97 Avoirs en devises.... Droits de tirages spéciaux (DTS)..... 582.051.835.641,05 Accords de paiements internationaux..... 527.789.705,55 Participations et placements.... 7.155.675.149.592,56 Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux..... 394.068.777.844,02 Créances sur l'Etat (loi n° 62-156 du 31/12/1962)..... 0,00 Créances sur le Trésor public (art.172 de la loi de finances pour 1993 et l'article 46 de l'ordonnance 0.00 n° 03-11 du 26/8/2003).... Compte courant débiteur du Trésor public (art.46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)...... 00,0 Titres émis ou garantis par l'Etat : 7.036.407.000.000,00 * Au titre de l'article 53 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003..... 520.207.000.000,00 6.516.200.000.000,00 * Au titre de l'article 45 bis de la même ordonnance.... 1.274.654.232,54 Comptes de chèques postaux.... 0.00 Effets réescomptés: * Publics.... 0.00 00,0 * Privés..... Pensions (**): 1.636.613.194.526.20 1.636.613.194.526,20 * Publiques..... * Privées..... 0,00 Avances et crédits en comptes courants..... 00,0 Comptes de recouvrement.... 18.069.986.083.00 Immobilisations nettes.... 296.284.076.575,53 Autres postes de l'actif **PASSIF:** Billets et pièces en circulation.... 7.512.793.055.813,86 Engagements extérieurs.... 480.729.525.941,69 1.574.003.179,40 Accords de paiements internationaux. 562.390.872.990,82 Contrepartie des allocations de DTS..... 2.224.593.183.234,90 Compte courant créditeur du Trésor public..... Comptes des banques et établissements financiers.... 1.681.302.259.406,33 Reprise de liquidités (*).... 317.000.000.000,00 Capital..... 500.000.000.000,00 928.824.785.960,17 Réserves 1.500.000.000.000,00 Provisions Autres postes du passif..... 2.289.150.241.858,31

^{*} y compris la facilité de dépôts

^{**} y compris les opérations d'open market

Situation mensuelle au 31 janvier 2023

____«»____

ACTIF:	Montant en DA
Or	1.143.112.486,06
Avoirs en devises	961.263.489.675,30
Droits de tirages spéciaux (DTS)	584.610.273.906,02
Accords de paiements internationaux	522.252.840,68
Participations et placements	7.414.675.213.397,48
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	394.068.777.844,02
Créances sur l'Etat (loi n° 62-156 du 31/12/1962)	0,00
Créances sur le Trésor public (art.172 de la loi de finances pour 1993 et l'article 46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	0,00
Compte courant débiteur du Trésor public (art.46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	0,00
Titres émis ou garantis par l'Etat :	6.936.407.000.000,00
* Au titre de l'article 53 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003	520.207.000.000,00
* Au titre de l'article 45 bis de la même ordonnance	6.416.200.000.000,00
Comptes de chèques postaux	1.326.288.116,59
Effets réescomptés :	
* Publics	
* Privés	0,00
Pensions (**):	1.636.613.194.526,20
* Publiques	1.636.613.194.526,20
* Privées.	0,00
Avances et crédits en comptes courants	0,00
Comptes de recouvrement	0,00
Immobilisations nettes	18.069.986.083,00
Autres postes de l'actif	301.205.161.630,50
Total	18.249.904.750.505,85
PASSIF:	
Billets et pièces en circulation	7.609.787.662.524,73
Engagements extérieurs	478.349.321.933,11
Accords de paiements internationaux	1.410.065.584,87
Contrepartie des allocations de DTS	562.390.872.990,82
Compte courant créditeur du Trésor public	1.992.369.865.749,48
Comptes des banques et établissements financiers	2.035.957.919.809,00
Reprise de liquidités (*)	318.000.000.000,00
Capital	500.000.000.000,00
Réserves	928.824.785.960,17
Provisions	1.500.000.000.000,00
Autres postes du passif	2.322.814.255.953,67
Total	18.249.904.750.505,85

^{*} y compris la facilité de dépôts
** y compris les opérations d'open market

Situation mensuelle au 28 février 2023

____«»____

ACTIF:	Montant en DA
Or	1.143.112.486,06
Avoirs en devises	. 962.302.943.136,89
Droits de tirages spéciaux (DTS)	. 580.216.279.652,67
Accords de paiements internationaux	525.249.918,97
Participations et placements	7.486.844.870.869,87
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	. 394.068.777.844,02
Créances sur l'Etat (loi n° 62-156 du 31/12/1962)	0,00
Créances sur le Trésor public (art.172 de la loi de finances pour 1993 et l'article 46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	
Compte courant débiteur du Trésor public (art.46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	
Titres émis ou garantis par l'Etat :	
* Au titre de l'article 53 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003	
* Au titre de l'article 45 bis de la même ordonnance	*
Comptes de chèques postaux	
Effets réescomptés :	
* Publics	,
* Privés	,
Pensions (**):	1.636.613.194.526,20
* Publiques	
* Privées	
Avances et crédits en comptes courants	
Comptes de recouvrement	
Immobilisations nettes	
Autres postes de l'actif	
•	
Total	. 18.330.221.704.642,95
PASSIF:	
Billets et pièces en circulation	. 7.607.973.359.040,24
Engagements extérieurs	477.139.676.041,34
Accords de paiements internationaux	1.490.029.249,19
Contrepartie des allocations de DTS	. 562.390.872.990,82
Compte courant créditeur du Trésor public	. 2.291.942.341.316,09
Comptes des banques et établissements financiers	. 1.814.774.154.447,41
Reprise de liquidités (*)	. 317.000.000.000,00
Capital	500.000.000.000,00
Réserves	. 928.824.785.960,17
Provisions	. 1.500.000.000.000,00
Autres postes du passif	. 2.328.686.485.597,69

^{*} y compris la facilité de dépôts ** y compris les opérations d'open market

Situation mensuelle au 31 mars 2023

____«»____

ACTIF:	Montant en DA
Or	1.143.112.486,06
Avoirs en devises	950.617.503.931,97
Droits de tirages spéciaux (DTS)	578.463.187.276,72
Accords de paiements internationaux	521.359.304,18
Participations et placements	7.636.450.639.193,82
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	392.964.607.907,65
Créances sur l'Etat (loi n° 62-156 du 31/12/1962)	0,00
Créances sur le Trésor public (art.172 de la loi de finances pour 1993 et l'article 46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	
Compte courant débiteur du Trésor public (art.46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	0,00
Titres émis ou garantis par l'Etat :	
* Au titre de l'article 53 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003	520.207.000.000,00
* Au titre de l'article 45 bis de la même ordonnance	6.416.200.000.000,00
Comptes de chèques postaux	1.392.080.856,53
Effets réescomptés :	
* Publics	
* Privés	0,00
Pensions (**):	1.636.613.194.526,20
* Publiques	1.636.613.194.526,20
* Privées	
Avances et crédits en comptes courants	
Comptes de recouvrement	
Immobilisations nettes.	
Autres postes de l'actif	
Total	18.469.441.524.101,92
PASSIF:	
Billets et pièces en circulation	7.774.705.948.420,01
Engagements extérieurs	474.255.938.120,26
Accords de paiements internationaux	1.449.520.366,65
Contrepartie des allocations de DTS	560.979.348.121,65
Compte courant créditeur du Trésor public	1.788.314.049.149,59
Comptes des banques et établissements financiers	2.183.902.234.078,17
Reprise de liquidités (*)	
Capital	500.000.000.000,00
Réserves	928.824.785.960,17
Provisions	
Autres postes du passif	2.440.009.699.885,42
Total	18.469.441.524.101,92

<sup>y compris la facilité de dépôts
y compris les opérations d'open market</sup>

Situation mensuelle au 30 avril 2023

ACTIF:	Montant en DA
Or	1.143.112.486,06
Avoirs en devises	902.153.960.399,24
Droits de tirages spéciaux (DTS)	579.595.774.390,39
Accords de paiements internationaux	520.763.868,31
Participations et placements	7.843.071.311.750,52
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	392.964.607.907,65
Créances sur l'Etat (loi n° 62-156 du 31/12/1962)	0,00
Créances sur le Trésor public (art.172 de la loi de finances pour 1993 et l'article 46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	0,00
Compte courant débiteur du Trésor public (art.46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	
Titres émis ou garantis par l'Etat :	6.936.407.000.000,00
* Au titre de l'article 53 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003	
* Au titre de l'article 45 bis de la même ordonnance	6.416.200.000.000,00
Comptes de chèques postaux	1.209.885.997,64
Effets réescomptés :	0,00
* Publics	0,00
* Privés	0,00
Pensions (**):	1.636.613.194.526,20
* Publiques	1.636.613.194.526,20
* Privées	
Avances et crédits en comptes courants	
Comptes de recouvrement	
Immobilisations nettes	
Autres postes de l'actif	
Total	18.648.881.394.309,01
PASSIF:	
Billets et pièces en circulation	7.896.321.232.894,12
Engagements extérieurs.	475.452.079.700,05
Accords de paiements internationaux	1.343.597.184,84
Contrepartie des allocations de DTS	560.979.348.121,65
Compte courant créditeur du Trésor public	2.430.773.340.667,66
Comptes des banques et établissements financiers	1.275.392.334.956,81
Reprise de liquidités (*)	620.000.000.000,00
Capital	500.000.000.000,00
Réserves	928.824.785.960,17
Provisions	1.500.000.000.000,00
Autres postes du passif	2.459.794.674.823,71

^{*} y compris la facilité de dépôts
** y compris les opérations d'open market

Situation mensuelle au 31 mai 2023

ACTIF:	Montant en DA
Or	1.143.112.486,06
Avoirs en devises	895.136.468.618,16
Droits de tirages spéciaux (DTS)	578.734.562.690,99
Accords de paiements internationaux	526.697.180,21
Participations et placements	7.965.398.069.342,61
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	
Créances sur l'Etat (loi n° 62-156 du 31/12/1962)	
Créances sur le Trésor public (art.172 de la loi de finances pour 1993 et l'article 46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	0,00
Compte courant débiteur du Trésor public (art.46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	0,00
Titres émis ou garantis par l'Etat :	
* Au titre de l'article 53 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003	
* Au titre de l'article 45 bis de la même ordonnance	
Comptes de chèques postaux	
Effets réescomptés:	
* Publics	,
* Privés	ŕ
Pensions (**):	1.636.613.194.526,20
* Publiques	
* Privées	
Avances et crédits en comptes courants.	0,00
Comptes de recouvrement	ŕ
Immobilisations nettes	
Autres postes de l'actif	
Total	
PASSIF:	10.700.702.500.777,05
Billets et pièces en circulation	7.868.668.737.394,09
Engagements extérieurs	478.109.960.566,84
Accords de paiements internationaux	1.342.161.394,02
Contrepartie des allocations de DTS	560.979.348.121,65
Compte courant créditeur du Trésor public	2.797.540.696.672,93
Comptes des banques et établissements financiers	1.003.969.812.371,91
Reprise de liquidités (*)	620.000.000.000,00
Capital	500.000.000.000,00
Réserves	928.824.785.960,17
Provisions	1.500.000.000.000,00
Autres postes du passif	2.501.527.084.318,04
Total	18.760.962.586.799,65

<sup>y compris la facilité de dépôts
y compris les opérations d'open market</sup>

Situation mensuelle au 30 juin 2023

ACTIF:	Montant en DA
Or	1.143.112.486,06
Avoirs en devises	887.185.122.341,06
Droits de tirages spéciaux (DTS)	577.239.940.520,49
Accords de paiements internationaux	522.329.374,85
Participations et placements	7.934.990.989.553,85
Souscriptions aux organismes financiers multilatéraux et régionaux	389.531.926.572,02
Créances sur l'Etat (loi n° 62-156 du 31/12/1962)	0,00
Créances sur le Trésor public (art.172 de la loi de finances pour 1993 et l'article 46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	0,00
Compte courant débiteur du Trésor public (art.46 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003)	0,00
Titres émis ou garantis par l'Etat :	6.936.407.000.000,00
* Au titre de l'article 53 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/8/2003	
* Au titre de l'article 45 bis de la même ordonnance	6.416.200.000.000,00
Comptes de chèques postaux	
Effets réescomptés:	
* Publics	
* Privés	
Pensions (**):	1.628.401.905.610,92
* Publiques	1.628.052.849.166,26
* Privées	
Avances et crédits en comptes courants	
Comptes de recouvrement	
Immobilisations nettes.	
Autres postes de l'actif	
Total	
PASSIF:	10.703.211.047.370,32
Billets et pièces en circulation	8.024.383.946.113,49
Engagements extérieurs	
Accords de paiements internationaux	1.330.258.142,57
Contrepartie des allocations de DTS	555.694.786.563,26
Compte courant créditeur du Trésor public.	2.784.466.776.524,78
Comptes des banques et établissements financiers.	990.510.581.055,53
Reprise de liquidités (*)	415.000.000.000,00
Capital	500.000.000.000,00
Réserves	928.824.785.960,17
Provisions	1.500.000.000.000,00
Autres postes du passif	2.531.288.663.868,07
Total	18.705.211.647.590,52

^{*} y compris la facilité de dépôts
** y compris les opérations d'open market